

LA NEWS



Initiative Menton Riviera acteur économique depuis 2001



BONNE ANNEE 2020 !

Edito par Mme PAIRE SANDRA Présidente



Je suis heureuse de vous retrouver pour cette nouvelle rentrée entrepreneuriale de 2020 et j'adresse à chacun d'entre vous mes vœux de bonheur, santé et réussite économique !

Jeunes créateurs, chefs d'entreprises, partenaires économiques, élus locaux, je vous souhaite que cette année soit la plus profitable et riche de rencontres fructueuses !

L'année 2019 a été marquée par de nombreuses animations économiques telles que forums, afterworks, conférences, ateliers... et s'est clôturée par l'inauguration de notre Boutique Ephémère marquant une fois de plus votre solidarité et votre engagement au territoire de la Riviera Française et de notre plateforme économique. Nous allons bien sûr poursuivre cette dynamique avec l'ensemble des partenaires adhérents et socio-professionnels qui nous accompagnent afin d'être toujours plus performant et répondre à vos besoins actuels.

Vous pourrez donc retrouver dans cette newsletter tous les moments forts de cette fin d'année 2019 ainsi que notre offre de services pour 2020.

De tout cœur avec vous pour votre réussite entrepreneuriale !

SOMMAIRE

- BOUTIQUE FMR 2
- RESEAUTAGE 3
- CHIFFRES 2019 4
- FINANCEMENT 5
- ACTUALITE ECO 6
- AGENDA 7
- IMR EN IMAGE 8



INAUGURATION DE LA BOUTIQUE "EPHEMERE BY IMR"

Par Cédric HERISSON Directeur



Le 25 Novembre 2019, Initiative Menton Riviera inaugure sa première Boutique éphémère "By IMR" ! Le concept est simple, il permet à de jeunes créateurs, artistes ou **entrepreneurs du bassin mentonnais** d'exposer seul ou à plusieurs leurs produits durant une période déterminée.

La boutique éphémère offre la possibilité aux chefs d'entreprise ou associations de tester temporairement des produits dans un cadre idyllique.

C'est un véritable outil concret pour **consolider son étude de marché et être en contact direct avec sa clientèle** au sein d'une zone de chalandise exceptionnelle.

A l'instar des nouveaux espaces de tiers lieu, **la boutique éphémère se veut être un lieu de rencontres, d'échanges et de réseautage !**

"Avec cet espace de vente et d'exposition à destination des entrepreneurs et commerçants de la CARF, l'objectif est de donner l'opportunité à de jeunes créateurs déjà installés ou sans local de promouvoir leur produit et d'avoir une plus grande visibilité en entrant directement en contact avec la clientèle en plein cœur de Menton"

Mme SANDRA PAIRE, Présidente d'Initiative Menton Riviera (IMR).



Vous souhaitez participer à l'aventure ! Intégrer la Boutique éphémère ! Rien de plus simple :

**Rendez-vous sur :
www.initiative-riviera.fr/ephemere-by-imr.htm**

Après la saisie d'un simple formulaire un rendez-vous est fixé pour étudier ensemble votre projet !

L'équipe de la plateforme aux côtés des premiers occupants de la Boutique éphémère sur le thème de l'Art et l'Artisanat d'Art !





La mise en réseau des chefs d'entreprise !

"Boostez votre business !"

INITIATIVE MENTON RIVIERA joue également un rôle fort d'animateur du tissu économique, contribuant à organiser et structurer les flux et les échanges, sans lesquels une entreprise, système vivant, ne peut fonctionner et se renforcer.

C'est fort de ce constat que notre Présidente, Mme SANDRA PAIRE, ainsi que l'ensemble des membres de Initiative Menton Riviera ont **souhaité organiser une nouvelle soirée de réseautage en date du 29 Avril 2019 afin que les entrepreneurs puissent avoir accès aux services suivants :**

- Développer des relations professionnelles ;
- Echanger des connaissances ;
- Partager les meilleures pratiques ;
- Collaborer et résoudre des problèmes ;
- Progresser dans les pratiques commerciales ;
- S'intégrer durablement dans le tissu économique.

Le principe d'un Speed Business Meeting est simple : plusieurs tables réunissent 6 à 8 chefs d'entreprise, chacun dispose en général d'environ 1 minute pour se présenter. Quand le tour de table est fini, on recommence avec d'autres interlocuteurs...

Après 1h00 d'un rythme soutenu, le chef d'entreprise a pu présenter son entreprise et a été présenté à plusieurs dizaines de personnes, il a pu également de son côté recueillir informations, contacts et cartes de visite.



SAVE THE DATE :

Rendez-vous à notre prochaine soirée réseau le 16 Avril prochain !



LES CHIFFRES 2019



CHIFFRES CLÉS SUR NOTRE TERRITOIRE



44 entreprises financées



31 emplois directs créés ou maintenus

92%

de pérennité à 3 ans des entreprises soutenues



27% de création



50% de reprise



18% de croissance



5% de transition

59

entrepreneur.e.s accompagné.e.s et financé.e.s



31% de demandeurs d'emploi



39% de femmes



20% de jeunes (moins de 30 ans)



34% de seniors (plus de 45 ans)

30

bénévoles, dont 30 parrains et marraines



403 644 €

de prêts d'honneur engagés, dont 0 € au titre du dispositif NACRE



2 769 710 €

de prêts bancaires associés, soit un effet de levier de **6,9**



Soit un total de **3 173 354 €** mobilisés dans l'économie du territoire

Le bénévolat :

- 1 30 socio-professionnels
- 2 440 heures de conseils
- 3 Valorisé pour 22 000 €

Merci à tous nos bénévoles !

Véritables militants du développement économique local, ils occupent une place importante au sein de l'association.

Il peut s'agir de chefs d'entreprises, d'experts-comptables, de cadres qui siègent, aux côtés des élus locaux, au sein des conseils d'administration de la plateforme. Ces mêmes bénévoles peuvent participer, en raison de leur expertise, aux comités d'agrément qui reçoivent les porteurs de projets et décident de l'octroi des prêts d'honneur.

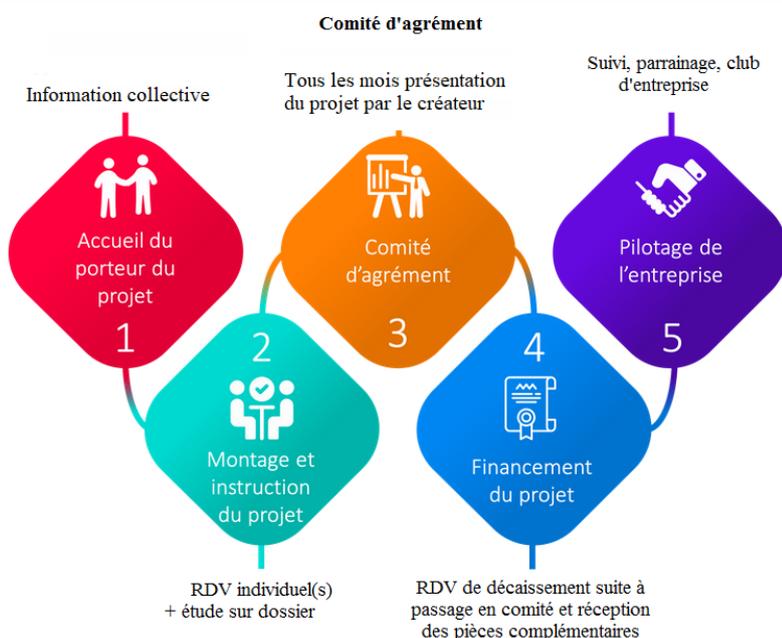


L'OFFRE DE FINANCEMENT

Le prêt d'honneur d'Initiative Menton Riviera

Une démarche structurée pour bien préparer votre projet :

Ce prêt d'honneur est accordé par un comité d'agrément sur la base du dossier que les professionnels de la plateforme vous auront aidé à constituer. Vous viendrez présenter votre projet devant ce comité d'experts (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables, conseillers techniques...) qui décide de la nature et du montant du prêt.



Le prêt d'honneur

- 1 7 500 € en moyenne
- 2 Sans intérêt ni garantie
- 3 Effet de levier bancaire



ACTU ECONOMIQUE

Ce qui change pour vous en 2020 !

**MESURES FISCALES &
GENERALES :**

MESURES SOCIALES :

Augmentation du SMIC :

Le SMIC augmente de 1,2 % à partir du 1er janvier 2020. Il passe à 1 539,42 € brut mensuel, soit un smic horaire de 10,15 €.

Augmentation du plafond annuel de la Sécurité sociale :

Le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) 2020 est porté à 41 136 € pour l'année, soit à 3 428 € par mois.

Reconduction de la Prime pour le pouvoir d'achat :

La prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat dite "prime Macron" est reconduite pour l'année 2020. Les conditions et modalités de son versement ont cependant été modifiées.

Une taxe forfaitaire pour les CDD d'usage :

Pour chaque contrat à durée déterminée dit "d'usage" conclu à partir de janvier 2020, les employeurs devront s'acquitter d'une taxe forfaitaire de 10 €.

A l'exception de certaines activités, cette taxe devra être versée au plus tard lors de la prochaine échéance de règlement des cotisations et contributions sociales suivant la date de conclusion du contrat.

Modification de l'Acre :

Les micro-entrepreneurs en activité au 1er janvier pourront encore bénéficier d'une exonération de cotisations sociales au titre de l'Acre pour les 4 premiers trimestres d'activité. Les micro-entrepreneurs qui débiteront leurs activités à partir du 1er janvier 2020 bénéficieront d'une exonération de cotisations sociales à hauteur de 50% contre 75 % sous l'ancien régime.

Rattachement définitif des travailleurs indépendants au régime général de la sécurité sociale :

Depuis le 1er janvier 2020, tous les travailleurs indépendants non-salariés sont rattachés automatiquement à l'assurance maladie et à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale, mettant ainsi fin aux missions des caisses de la Sécurité sociale des indépendants (SSI).

Règlements auprès de l'Urssaf :

L'Urssaf n'accepte plus depuis le 1er janvier 2020, les règlements par chèque ou en espèces et cela quel que soit l'effectif de l'entreprise.

Assouplissement de l'option pour le statut du conjoint collaborateur :

L'option pour le statut de conjoint collaborateur, pour le conjoint d'un gérant minoritaire ou d'un associé unique, n'était possible que pour les entreprises de moins de 20 salariés.

A partir du 1er janvier 2020, cette option est ouverte au conjoint, quel que soit l'effectif de l'entreprise.

Simplification de la déclaration obligatoire d'emploi d'un travailleur handicapé :

La déclaration obligatoire d'emploi d'un travailleur handicapé ne se fait plus par voie "papier" à compter de janvier. Elle doit désormais être intégrée dans la Déclaration sociale nominative (DSN).

Nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés :

Pour les exercices ouverts en 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés passe à 28 % au lieu de 31%. Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 250 millions d'euros, elles seront imposées à 31% sur la fraction du bénéfice supérieur à 500 000 €.

Nouveaux seuils de franchise en base de TVA :

A compter du 1er janvier 2020, pour pouvoir bénéficier du régime de la franchise en base de TVA, l'entreprise ne doit pas dépasser les seuils de chiffre d'affaires suivants :

- 85 800 € pour les activités commerciales d'achat-revente de marchandise, d'hébergement et de restauration,
- 34 400 € pour les prestations de service commerciales, artisanales ou libérales,
- 42 900 € pour les activités réglementées des avocats ainsi que les revenus des artistes-interprètes ou provenant de droits d'auteur.

TVA sur l'essence :

A compter du 1er janvier 2020, la TVA sur l'essence est déductible à hauteur de 60 % de son montant, au lieu de 40 % auparavant. Cette déduction s'applique quel que soit le type de véhicule, qu'il s'agisse d'un utilitaire ou d'une voiture particulière.

Changement des seuils d'effectifs :

La loi Pacte du 22 mai 2019 regroupe à compter du 1er janvier 2020 les seuils d'effectifs des entreprises sur 3 niveaux, à savoir : 11, 50, 250 salariés. Est également modifié le seuil des effectifs des entreprises implantées en zone franche urbaine (ZFU) qui souhaitent bénéficier de l'exonération de l'impôt sur les bénéfices. Il est fixé à 49 salariés maximum (et non plus 50) pour les activités créées depuis le 1er janvier 2019.

La simplification de l'immatriculation au Répertoire des métiers (RM) :

Les conditions d'immatriculation au Répertoire des métiers sont modifiées. Ainsi, les personnes physiques et morales qui emploient au moins 11 salariés et moins de 100 salariés (contre moins de 50 salariés avant le 1er janvier 2020) et qui reprennent un fonds précédemment exploité par une personne immatriculée pourront désormais s'immatriculer au Répertoire des métiers. Les coûts d'immatriculation à ce répertoire sont quant à eux réduits.

Simplification du recours aux marchés publics pour les TPE :

Le plafond des marchés publics sans formalité passe de 25 000 euros à 40 000 euros HT à partir du 1er janvier 2020.

Par ailleurs, à compter de cette même date, la facturation dématérialisée devient obligatoire pour les TPE de moins de 10 salariés.

Interdiction de certains produits en plastique jetables :

L'interdiction du plastique est étendue à de nouveaux produits plastiques dits "à usage unique" à compter du 1er janvier 2020.

Réduction de la durée des soldes :

La durée des soldes passe de 6 à 4 semaines pour l'hiver comme pour l'été à compter de l'année 2020.

SAVE THE DATE

Retrouvez tous les rendez-vous d'IMR !

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comité de prêt 18 H 30	30	27	26	30	28	25	30		24	29	26	17
Info collective 10 H – 12 H	13 & 20	3 & 17	2 & 16	6 & 20	4 & 18	15	6 & 20		7 & 21	5 & 19	2 & 16	7
Atelier thématique 10 H – 12 H	27	24	23	27	25	22	27		28	26	23	14
Animation IMR 19 H	Galette 20			Soirée réseau 16		Afterwork 19					Trophées 30	

LES ATELIERS THEMATIQUES :

Tous les derniers lundis de chaque mois INITIATIVE MENTON RIVIERA organise avec l'ensemble de son réseau de **socio-professionnels** différents ateliers sur les thématiques suivantes :

- JURIDIQUE
- GESTION/FINANCE
- SOCIAL/FISCAL
- COMMUNICATION
- MARKETING

RETROUVEZ IMR SUR LES ONDES !

Par Mathieu POLIDORI

A VOS MARQUES, PRÊT, ENTREPRENEZ !

Tous les vendredis à 11H15, **Mathieu POLIDORI chargé d'affaires** d'Initiative Menton Riviera conseille et oriente les jeunes créateurs d'entreprise. Faites le plein de bonnes pratiques entrepreneuriales sur des thématiques liées au développement économique de la Riviera Française.

#Initiative Menton Riviera



MERCI A TOUS

UN RESEAU UN ESPRIT

SPEED BUSINESS MEETING
DANS LA JOIE ET LA BONNE HUMEUR
29 AVRIL 2019



SPEED BUSINESS MEETING
A VOS MARQUES, PRÊTS, RESAUTEZ...



GALETTES DES ROIS
15 JANVIER 2019



INAUGURATION OFFICIELLE
BOUTIQUE EPHEMERE BY IMR
25 NOVEMBRE 2019



M. GUIBAL MAIRE DE MENTON -
PRESIDENT DE LA CARF & MME PAIRE
PRESIDENTE IMR



BOUTIQUE EPHEMERE BY IMR
MME SANDRA PAIRE PRESIDENTE IMR ET MME ANNE POWILEWICZ
SUNCOO



SPEED BUSINESS MEETING
MME EVELYNE CERVINI TRESORIERE
IMR

Initiative menton riviera - Résidence Royal Plaza - 38 rue Henry Greville - 06500 Menton - Tél. : 04 93 57 01 08 - info@initiative-riviera.fr - www.initiative-riviera.fr - N°siret : 441 947 918 00021 - Code APE : 94.99z - Qualification AFNOR NF X 50-771 - Membre du réseau Initiative France

L'équipe :

- Mme PAIRE : Présidente
- Mme HUYARD : Secrétaire
- M. HERRISON : Directeur
- M. POLIDORI : Chargé d'affaires
- M. RIZZI : Aide comptable